

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD**

Règlement numéro 743-1 amendant le règlement no 743 et décrétant les dispositions concernant la modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à l'article 101 du Projet de loi 83 en ce qui a trait à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 août 2016 par madame la conseillère Chantal Valois;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller
et résolu unanimement:

Chantal Valois
Pierre Roy

QUE le Règlement no 743-1 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement, comme suit :

ARTICLE 1: Le présent code s'applique à tout employé de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

ARTICLE 2: À la section « Manquement et Sanction », l'article 7.1 est ajouté et se lit comme suit :

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité »

ARTICLE 3: Le présent règlement modifie toute réglementation antérieurement adoptée concernant l'éthique et la déontologie de tout employé de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

ARTICLE 4: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Mathieu Harkins
Maire suppléant

Mathieu Dessureault
Directeur général

Avis de motion :	19 août 2016
Consultation des employés :	24 août 2016
Avis public :	26 août 2016
Adoption du règlement :	9 septembre 2016
Avis de promulgation :	14 septembre 2016